



Sanction pour le salariat déguisé

Par manu, le **28/11/2009** à **18:50**

Bonjour,

Je voudrais savoir quelles sont les sanctions pour un employeur qui a fait signé par la suite à ses salariés un contrat de salarié déguisé?

Quelles sont les recours pour l'indépendant et que peut-il exigé une fois que le lien de subordination est prouvé?

Peut-il exiger une reconversion du contrat ainsi qu'une indemnité?